



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-18

Séance du 18/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Dominique CAPRON donne pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à Bérénice GAND

Absentes excusées : Caroline TOUTAIN et Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadège FRANCOIS

Subvention à une association

Date de convocation
10/06/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a été interpellée par une association qui n'a pas reçu la subvention annuelle depuis 2023. L'association concernée est « l'association des sous-officiers de réserve » dont le siège social est au Havre (10 rue Albert André Huet). Le montant de la subvention était de 50 euros par an. Un courrier a été transmis sollicitant les bilans annuels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser la subvention de 50 euros par an sur les 3 années manquantes (150 euros au total) à condition que l'association transmette les bilans annuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité de verser la subvention de 50 euros par an sur un total de 3 ans (150 euros) à condition que la commune reçoit les bilans de l'association.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

